

CC Armagnac-Adour : Michel Petit donne la priorité au social

Alors qu'il faudra maîtriser les dépenses en 2025



CC Armagnac-Adour : Michel Petit donne la priorité au social

La cérémonie des vœux présentés par Michel Petit, président de la Communauté de communes Armagnac-Adour (CCAA) a lieu le 13 janvier à la Tour de Termes-d'Armagnac. Véronique Saiter, directrice générale des services de la CCAA, présente aussi ses vœux.

Michel Petit invite l'assistance à « regarder tous ensemble le fonctionnement de notre communauté de communes ».

État des lieux

Le territoire de la CCAA est un territoire hyper-rural avec une démographie en berne, qui est repassé en-dessous de 7 000 habitants, a une densité de population faible. Cette baisse de population fait diminuer les effectifs scolaires.

Mais c'est aussi « un fantastique territoire, unique en Gascogne, à l'ouest du Gers, proche des Landes, de Pyrénées atlantiques, des Hautes Pyrénées, au carrefour de l'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine, un territoire qui a su concilier douceur de vivre, calme et modernité ».

« Armagnac-Adour est un territoire qui bouge, qui se développe, qui s'adapte aux exigences modernes. Accessibilité, aide à la population, mise en place de services nous guident ».

Les perspectives pour 2025

Pour cette dernière année complète de la mandature, le président prévoit :

priorité au social : le tiers-lieu social sera terminé en 2025 ; il accueillera des bureaux (notamment pour l'animatrice), des locaux pour l'aide alimentaire gérée par Soladour, un logement d'urgence pour des personnes sans domicile fixe ; l'ouverture du Centre de ressources territorial qui traitera 30 places de maintien à domicile (c'est « l'EHPAD à domicile ») ; le Service d'aide à domicile (SAD) et le Service spécialisé de soins infirmiers à domicile (SSIAD) seront fusionnés en un seul service : le Service d'autonomie à domicile (SAD), qui interviendra aussi dans la partie gersoise de la CC d'Aire-sur-l'Adour ; Michel Petit se dit en alerte « pour que Centre intercommunal de santé (CIAS) puisse employer 2 médecins à temps complet, en plus des deux 1/2 journées déjà assurées »,

école/enfance/jeunesse : la maison des parents fonctionne déjà : « c'est un guichet unique en matière de parentalité » ; l'animatrice peut être interrogée sur tous les sujets ; noter que la menace de fermeture d'une classe, évitée en 2024, persiste en 2025,

voirie : poursuite de la remise en état des 430 km de voies communales, la réfection des ouvrages d'art, dont la rue de l'Église à Saint-Mont, un pont à Sarragachies, le pont du stade à Riscle et la route desservant l'entreprise Bastellica à Verlus,

travaux : le chantier de l'école maternelle d'Aignan doit commencer,

développement économique : recherche de nouveaux entrepreneurs et de nouveaux terrains à leur proposer ; l'achèvement du déploiement de la fibre,

culture/loisirs/tourisme : poursuivre l'accompagnement des associations culturelles avec l'aide de subventions européennes, comme en 2024 ; l'enseignement de la musique sera assuré par une seule école et deux centres d'enseignement (Aignan, où des travaux vont commencer et Riscle),

communication : continuer à animer les différents supports, surtout ceux liés à Internet ; un stagiaire assure le suivi,

urbanisme : l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est lancée. Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) va être modifié,

gestion : absorber les augmentations de dépenses et participer à la réduction de la dette,

personnel : le président se déclare très attentif à la situation du personnel (formation, écoute, gestion rigoureuse et juste) ; les quelque 160 personnes de la CCAA et du CIAS « doivent porter haut et fort les valeurs du service public ».



Véronique Saiter et Michel Petit

Les événements marquants en 2024

Michel Petit passe en revue les travaux menés par les comités et commissions :

comité enfance-jeunesse animé par Jean-François Thomas, puis par Valérie Dufau ; l'enfant est pris en charge de sa naissance à sa majorité ; les 2 multi-accueils (Aignan et Riscle) sont présents du lundi au vendredi pour Riscle (12 places) et du mardi au vendredi pour Aignan (10 places) ; un réseau d'assistantes maternelles est animé par une éducatrice à mi-temps ; un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) fonctionne depuis 2023 et il y a un référent pour les projets relatifs aux enfants handicapés qui assiste les parents ; deux accueils de loisirs (Aignan et Riscle) accueillent les enfants pendant toutes les vacances scolaires ; l'accueil Ados offre un lieu d'écoute et d'animation aux jeunes de 14 à 18 ans ; de plus les Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE), le Centre de loisirs associé au collège (CLAC) offrent des activités aux enfants travaillent ; noter que le fonctionnement de ces services est inscrit dans un Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF, la MSA et d'autres services,

commission voirie/travaux : elle est confrontée à la hausse des prix (50 % en 10 ans) alors qu'il faut assurer le fauchage, le curage des fossés et le bouchage des trous sur 430 km de voies ; sans compter les dégâts dus au changement climatique (orages, coulées de boue, inondations etc.) ; en 2024, un investissement de 800 000 euros a été fait, sans que le programme déborde en 2025 (il reste à refaire la voirie devant le Centre d'affaires à Riscle),

action sociale : « le projet adopté en conseil communautaire le 3 février 2020 avance et avance bien (...) avec des des animations, des aides, des interventions etc.) » ; un EHPAD deux établissements de France Services existent, l'un à Riscle, l'autre à Aignan ; par ailleurs, le transport à la demande « redéfini, avec des prix de trajet uniques » fonctionne ; enfin, la recherche de médecins a été incessante,

commission loisirs/culture/tourisme : il existe, depuis le 1er septembre 2024, une seule École intercommunale de musique, dont l'enseignement est dispensé dans 2 centres, à Aignan et à Riscle ; s'agissant de culture, les associations ont animé de grands événements artistiques (Spirale, Les Médiévale de la Tour de Termes, Swing Manouche, La Fête des fleurs, la Chrysalide et les Artistes dans la rue, Festilivres) ; pour le tourisme, le développement est assuré par l'Office de tourisme du Pays du Val d'Adour, Coeur Sud-Ouest,

commission développement économique : le chantier de l'ancien Hôtel de la Paix est réhabilité ; il abrite un tiers-lieu économique, les bureaux de Cerfrance, l'Office de tourisme du Pays et France Services ; en outre, les zones d'activités sont toutes occupées (le PLUi prévoit de les agrandir) ; les entreprises sont venues se présenter au cours des réunions du Conseil communautaire,

commission communication/attractivité du territoire : elle a privilégié les supports de communication (site web, réseaux sociaux et bulletins d'information « papier »),

commission personnel : rattachée à la présidence ; on y discute des affectations, des créations et des suppressions de postes et des conditions de travail ; en 2024, le système indemnitaire a été retravaillé pour être appliqué en 2025.

Remerciements

Michel Petit consacre une grande partie de son intervention à remercier :

les représentants des collectivités, de syndicats, des institutions,

les élus, les enseignants, les entreprises, les coopératives,

les cadres et le personnel de la CCAA, les cadres et le personnel de l'action sociale du territoire,

les huit vice-présidents de la CCAA.

Vœux de Véronique Saiter, directrice générale des services de la CCAA

Véronique Saiter fait un vibrant plaidoyer pour le service public, les métiers du service public et leurs agents.

Elle se dit fière de travailler aux côtés de ceux de la CCAA. « L'intérêt général est et restera la raison profonde de notre engagement collectif : le citoyen doit être au centre de nos actions, de nos propositions, de nos arbitrages ».

Elle poursuit : « Le sens de notre action, c'est le service public, le service au public ! »

Pour apporter une attention particulière au budget par ces temps difficiles, elle propose au président de la CCAA d'organiser des réunions de concertation avec les services : des propositions seraient faites à chaque vice-président « pour qu'un arbitrage soit opéré pour une gestion optimale ».